

2B CONSTRUCTION BOIS

Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros

Siège social : Zone Artisanale Millau Sud

12230 LA CAVALERIE (Aveyron)

750 448 268 RCS RODEZ

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS **DE LA GÉRANCE EN DATE DU 23 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 23 décembre,

Au siège social,

Le soussigné :

Monsieur Benoît BIBIES,
demeurant Rue Puech de la Vigne, 12230 SAINTE-EULALIE-DE-CERNON,

Gérant de la société 2B CONSTRUCTION BOIS, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, divisé en 10 000 parts sociales, rappelle que :

- aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 novembre 2025, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social à concurrence de 50 000 euros pour le ramener de 100 000 euros à 50 000 euros, par voie de rachat des 5 000 parts sociales détenues par Monsieur David BERGONNIER, moyennant un prix unitaire de 44 euros, soit un prix total de 220 000 euros et ce, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition émanant des créanciers ou du rejet de celles-ci par le Tribunal de Commerce de RODEZ ;
- le procès-verbal susvisé a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de RODEZ le 20 novembre 2025 ;
- à la date du 23 décembre 2025, soit à l'expiration du délai d'un mois fixé à l'article R.223-35 du Code de commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société ;

Et constate en conséquence que la réduction du capital est définitivement réalisée à cette même date du 23 décembre 2025, ainsi que la modification corrélative des statuts.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Benoît BIBIES
Gérant